

Contrat-cadre de la Commission européenne SIEA 2018

EUROPEAID/138778/DH/SER/MULTI

Lot I: Sustainable management of natural resources and resilience

Contract Reference Nr
SIEA-11168

TITRE

Evaluation à mi-parcours du contrat n°416-197 (UICN) « d'Appui au développement et à la mise en œuvre d'un modèle concerté et intégré de conservation du Grand Écosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) »

Note de synthèse

Date de soumission
03/01/2023



Ce projet est financé par l'Union Européenne

SOGEROM CONSORTIUM

Membres associés à la réalisation :

Evaluation à mi-parcours du contrat n°416-197 (UICN) « d'Appui au développement et à la mise en œuvre d'un modèle concerté et intégré de conservation du Grand Écosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) »

Note de synthèse

Auteur

FLORIS DEODATUS, CHEF DE MISSION

ISSA OUADJONNE, EXPERT NATIONAL

Cette évaluation est soutenue et pilotée par la Commission européenne et présentée par le bureau d'étude SOGEROM. Le rapport ne reflète pas nécessairement les vues et les opinions de la Commission européenne

Information documentaire

Titre de la demande	EVALUATION À MI-PAROURS DU CONTRAT N°416-197 (UICN) « D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UN MODÈLE CONCERTÉ ET INTÉGRÉ DE CONSERVATION DU GRAND ÉCOSYSTÈME FONCTIONNEL DE ZAKOUMA (GEFZ) »
Contrat spécifique nr	SIEA 2018/11168
Région/Pays	Afrique

Autorité des marchés	Commission européenne -Délégation de l'Union européenne au Tchad
Adresse	150 Avenue Général Kerim Nassour - BP 552 - N'Djamena
Personne-ressource	Hissein HADJI TCHERE
Messagerie électronique	Hadji-Tchere.HISSEIN@eeas.europa.eu
Tél	+235 22 52 72 76

Contractant FWC	SOGEROM SA
Adresse	196, Rue de Beggen L-1220 Luxembourg
Gestionnaire	Luis Nunes
Messagerie électronique	Luis.n@sogerom.com
Tél	+351 91 359 2021

EQUIPE SOGEROM	
Chef d'équipe	Floris DEODATUS
Messagerie électronique	fd@fdeodatus.nl
Tél	+31 6 55790055
KE2	Issa Ouadjonne

Document Type	Rapport
Titre du document	Note de Synthèse
Période couverte	22 07 2022 à 03 01 2023
Document Version	031022
Statut	Projet
Date de soumission	03 01 2023

Ce rapport a été préparé avec l'aide financière de la Commission des Communautés européennes. Les opinions exprimées sont celles du consultant et ne représentent pas nécessairement une opinion officielle de la Commission ou du gouvernement de ce pays.

ACRONYMES

AGR	AGR Activités de Génération des Revenus
APEF	Programme d'appui à la gestion concertée des Aires protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad
APN	Africain Parks Network
ATP	Assistant Technique Principal
AVIZOP	Associations des Villages dans les Zones Périphériques ;
CAD	Comité d'Aide au Développement (OCDE)
CDA	Comité Départemental d'Action
CLA	Comité Locale d'Action
CP	Comité de Pilotage
CPA	Comité Provincial d'Action
CPSC	Comité Provincial de Suivi et de Coordination
CR	Compte Rendu
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECOFAC	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles d'Afrique centrale
FED	Fonds Européen de Développement
GEFZ	Grand Écosystème Fonctionnel de Zakouma
ILOD	Instance Locale d'Orientations et de Décisions
ILODE	Instance Locale d'Orientation et de Décision
IUCN	International Union for the Conservation of Nature
JC	Critères de jugement
MEPDCI	Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement et de la Coopération internationale
MEPDD	Ministère en charge de l'Environnement
ON	Ordonnateur National
OSC	Organisations de la Société Civile
PIR	Programme indicatif Régional
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QE	Question d'Evaluation
S&E	Suivi et Evaluation
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPAT	Schéma Provincial d'Aménagement du territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du territoire
TDR	Termes de Référence
UF	Union Faitière
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture
WCS	Wildlife Conservation Society

TABLE DE MATIÈRES

Acronymes.....	4
1 Introduction.....	7
Contexte de la mission	7
La mission d'évaluation.....	7
But de cette note de synthèse	7
Atelier de recadrage.....	7
2 Le projet évalué.....	8
Arrangements de mise en œuvre.....	8
Le consortium.....	8
Autres parties prenantes.....	9
Autres interventions dans la zone.....	9
Les activités du projet	10
3 Observations et conclusions de l'évaluation à mi-parcours.....	11
Questions d'évaluation	11
Evaluation des résultats du projet	12
Résumé des conclusions principales de l'évaluation	13
Perspectives pour la poursuite du projet.....	14
Synergie avec autres projets	14
4 Recommandations.....	15
Recommandation (1) : Evaluer les options pour une révision du contrat UICN.....	15
Recommandation (2) Renforcement stratégique de l'approche au niveau des composantes 1, 2 et 4 17	
Recommandation (3) Renforcement technique et stratégique de l'équipe.....	18
Recommandation (4) Renforcement de l'équipe de Lac Iro (ADES)	18
Recommandation (5) Renforcement de la synergie UICN-APN	18
Recommandation (6) Mobilisation de l'expertise UICN-International	19
Recommandation (7) Suivi rapproché des activités GEFZ-UICN	19
Recommandation (8) Développer une méthodologie pour l'indicateur 1.2.....	20
Recommandation (9) Développement d'une stratégie de gestion des conflits homme-faune	20
Recommandation (10) Stratégie utilisation pesticides	21
ANNEXES.....	22
Annexe 1. Cartographie des villages de la zone d'intervention du projet	23
Annexe 2. Etat financier du projet	24

Annexe 3. Evaluation des indicateurs du cadre logique du projet GEFZ-UICN	25
---	----

FIGURES

Figure 1. Zone d'intervention du projet et position des villages.....	10
---	----

TABLEAUX

Tableau 1. Risques, opportunités et actions impliquées des options de choix d'une révision du contrat du consortium.....	16
Tableau 1. Dépenses et reliquat au 30 septembre 2022	24
Tableau 2. Dépenses et reliquats de la Ligne 6. "Autres activités" au 30 septembre 2022, et estimation de la situation à la fin du projet selon le scénario "Maintenir"	24

1 Introduction

Contexte de la mission

1. L'intervention intitulée "*Appui au développement et à la mise en œuvre d'un modèle concerté et intégré de conservation du Grand Écosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ)*" dans le cadre du "*Programme d'appui à la gestion concertée des Aires protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF)*", a été financée dans le cadre Programme Indicatif National (PIN) du FED (Union Européenne). La mise en œuvre de cette intervention (le rapport fera ci-après référence à cette intervention comme "le projet" ou "Projet UICN") a été réalisée par un consortium de l'Union International de la Conservation de la Nature (UICN) et des partenaires nationales du Tchad (les ONG SAHEL-ECODEV, MOUSTAGBAL, ADOP et ADES) depuis le 14 juillet 2020 (signature de la convention de financement).
2. Suite à des préoccupations sur l'état d'avancement du projet, une évaluation à mi-parcours a été programmée. Compte tenu des difficultés rencontrées au niveau de la mise en œuvre, il a été jugé nécessaire et urgent de réaliser cette mission d'évaluation de performance afin de cerner les contours d'un recadrage, de minimiser les risques financiers et d'obtenir quelques résultats préliminaires des innovations introduites.

La mission d'évaluation

3. Cette mission d'évaluation a démarré par une réunion de démarrage le 22 juillet 2022, mais à cause de l'inaccessibilité du terrain pendant la saison de pluies, la phase de collecte des informations au Tchad (phase II intermédiaire) a eu lieu entre le 26 octobre et le 21 novembre 2022. Après l'analyse des informations (phase III de synthèse), le rapport d'évaluation provisoire a été soumis le 21 novembre 2022.
4. Pendant la phase suivante de la mission d'évaluation (phase IV de dissémination), un recadrage basé sur les constatations a été prévu et les recommandations de la mission présentées dans le rapport d'évaluation.

But de cette note de synthèse

5. La présente Note de synthèse a été rédigée pour structurer l'élaboration d'un plan d'action de recadrage et/ou un plan de sortie de façon participative à la fin de la mission. Cette note de synthèse présente les conclusions et les recommandations de la mission qui constituent les éléments principaux pour le recadrage à discuter entre les parties responsables pour la mise en œuvre et le pilotage du projet.

Atelier de recadrage

6. Un atelier de recadrage du projet sera organisé le 12 janvier 2023 au bureau de l'APEF pour conclure le recadrage avec les responsables de l'UICN et le Comité de Suivi Opérationnel (CSO) ou le Comité de Pilotage (CP). Le point de départ du recadrage sera une restitution de l'évaluation à mi-parcours et la présentation des recommandations proposées dans la Note de synthèse. L'UICN proposera un plan d'action suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours.

2 Le projet évalué

8. Les interventions du projet évalué visent à mettre fin à la dégradation des écosystèmes afin de contribuer à la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations locales par la promotion d'un modèle intégré et concerté de gestion du GEFZ à travers les axes suivants :
9. (1) le renforcement des capacités des acteurs en matière de développement territorial et de gestion intégrée et concertée ;
10. (2) la mise en œuvre des actions de développement local respectueuses des principes de gestion durable des ressources naturelles ; et
11. (3) le soutien à l'aménagement intégré du territoire. L'efficacité et l'efficacités des interventions seront réalisées par l'application d'une approche participative et adaptative de gestion ainsi que le partage des connaissances obtenues.

Arrangements de mise en œuvre

12. Le *Maitre d'ouvrage* du projet est l'Ordonnateur National (ON) du FED qui signe la convention de financement avec l'UE au nom du Gouvernement et octroi des subventions aux ONG pour l'exécution des activités sur le terrain. Le *Maitre d'œuvre* est le Ministère en charge de l'Environnement (MEPDD), le maitre d'œuvre délégué (MOD) est assuré par la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP).
13. *L'équipe de la coordination du programme APEF* est sous tutelle du MEDD (DFAP) pour assurer la coordination opérationnelle entre la maîtrise d'œuvre et d'autres institutions concernées (élevage, agriculture, aménagement du territoire, culture et développement du tourisme, et autre), l'ensemble des activités régionales, et faciliter le dialogue intersectoriel. La coordination du programme est responsable de la mise en œuvre globale de la convention de financement (CF).
14. Pour le financement de la mise en œuvre du projet, l'Union Européenne a signé un contrat avec le Bureau de Représentation de l'UICN auprès de l'Union Européenne (UICN EURO) à Bruxelles. Ce bureau a délégué la gestion du projet à son Bureau Régional pour l'Afrique centrale et occidentale à Dakar, pourtant le projet a été abrité sous le programme PACO-Forêts coordonnée par le bureau de l'UICN à Yaoundé. UICN a un bureau de projet à Am Timan avec 9 staffs.

Le consortium

15. Le projet a été mis en œuvre par un consortium composé de l'Union International de la Conservation de la Nature ("Demandeur principale") et quatre ONG tchadiennes, à savoir :
- L'Agence de Développement Économique et Social (ADES), dispose de deux animateurs pour la mobilisation des parties prenantes et la mise en œuvre des activités de terrain (organisation sociale, AGR) dans la province de Moyen Chari.
 - L'Association pour l'Écodéveloppement et l'Autopromotion Rurale au SAHEL (SAHEL-ECODEV) dispose d'un animateur pour la mobilisation des parties prenantes et la mise en œuvre des activités de terrain (organisation sociale, AGR) dans le département de Bar Azoum.
 - L'Association MOUSTAGBAL « Avenir » dispose de deux animateurs pour la mobilisation des parties prenantes et la mise en œuvre des activités de terrain (organisation sociale, AGR) dans la province de Guéra.

- L'Association pour le Développement des Organisations Paysannes (ADOP) dispose d'un animateur pour la mobilisation des parties prenantes et la mise en œuvre des activités de terrain (organisation sociale, AGR) dans le département d'Aboudeia.

Autres parties prenantes

- 16. Les bénéficiaires finaux du projet sont la population locale d'environ 350 000 sédentaires (producteurs agricoles, maraichers, jeunes, femmes et groupes fragilisés) répartie dans environ 100 villages (Figure 1, page 10) et 700 000 éleveurs transhumants.
- 17. Un grand nombre d'autres parties prenantes sont impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du projet, dont :
 1. Ministères partenaires (Tourisme, Élevage, Agriculture et Aménagement du territoire)
 2. Comité de Pilotage (CP)
 3. Comités de suivi opérationnel (CSO et CPSC)
 4. Délégations provinciales des services de l'État.
 5. Autorités territoriales (préfectures, sous-préfectures, cantons)
 6. Services déconcentrés (ANADER, Élevage, Pêche, ...)
 7. Structures de concertation (CPA, CDA, CLA, AVIZOP, Comités de gestion des conventions locales, et Comités de gestion des conflits)

Autres interventions dans la zone

- 18. Il y a plusieurs projets et programmes qui jouent un rôle important dans la zone, en particulier :
 - AMCC¹ - l'Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique+ (UE AMCC+) est une initiative phare de l'Union européenne qui aide les pays les plus vulnérables de la planète à relever le défi du changement climatique, lancée en 2008.
 - PASTOR² - co-financé par l'Agence française de développement (AFD), l'Union européenne et le gouvernement tchadien, le projet PASTOR « Structurer le développement pastoral » cible des agropasteurs vulnérables au Tchad afin d'améliorer leurs conditions de transhumance.
 - ECOFAC - un programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, lancé en 1993 par l'Union Européenne. Le projet, sous ce programme dans la zone de l'Aouk au Tchad, vise à reconnecter le continuum écologique entre le Parc national de Zakouma et le Nord de la RCA³.
 - Gestion durable du bassin du fleuve Chari⁴ - un projet dans le cadre du programme "Landscapes for our future" soutenu par les partenaires Wildlife Conservation Society (WCS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles d'Afrique centrale (ECOFAC), Commission européenne, Lion Recovery Fund (LRF), Ministère des Eaux et Forêts (RCA).

¹ <https://www.gcca.eu/fr/programmes/amcc-renforcement-de-la-gouvernance-et-de-la-resilience-climatiques-au-tchad>

² <https://www.food-security.net/en/projet/structurer-le-developpement-pastoral-pastor/>

³ <https://www.observatoire-comifac.net/info/project/320?lang=en>

⁴ <https://landscapesfuture.org/fr/tchad-et-republique-centrafricaine/>

Les activités du projet

Le projet intervient dans 38 villages dans le GEFZ (Figure 1, page 10 ; Annexe 1, page 23). Les acteurs-clés de la mise en œuvre des activités auprès des populations sont les sept animateurs de l'UICN et des codemandeurs (section 0, page 9).

19. Le projet réalise dans le GEFZ les activités suivantes :
- La formation des acteurs locaux (CPA, CDA et OSC) sur le développement territorial, la biodiversité, la gestion intégrée et concertée des ressources naturelles autour du GEFZ ;
 - Les formations sur le développement organisationnel et financier des organisations de base dans le domaine des AGR ;
 - L'appui financier des Organisations de base (OB), promoteurs des AGR ;
 - Le développement d'un Fonds d'Initiatives Locales pour le financement des microprojets ;
 - La structuration, la mise en place et la formation des Associations Villageoises dans les Zones Périphériques (AVIZOP) ;
 - La formation des membres des comités de conventions de gestion des activités autour des aires protégées ;
 - La formation technique des membres des comités de prévention et de gestion des conflits ;
 - La restructuration, la formation et l'équipement des Instances Locales d'Orientations et de Décisions (ILOD) pour la gestion des ressources en eau dans les villages du Département de Lac Iro ;
 - L'appui à l'élaboration et la vulgarisation des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire.

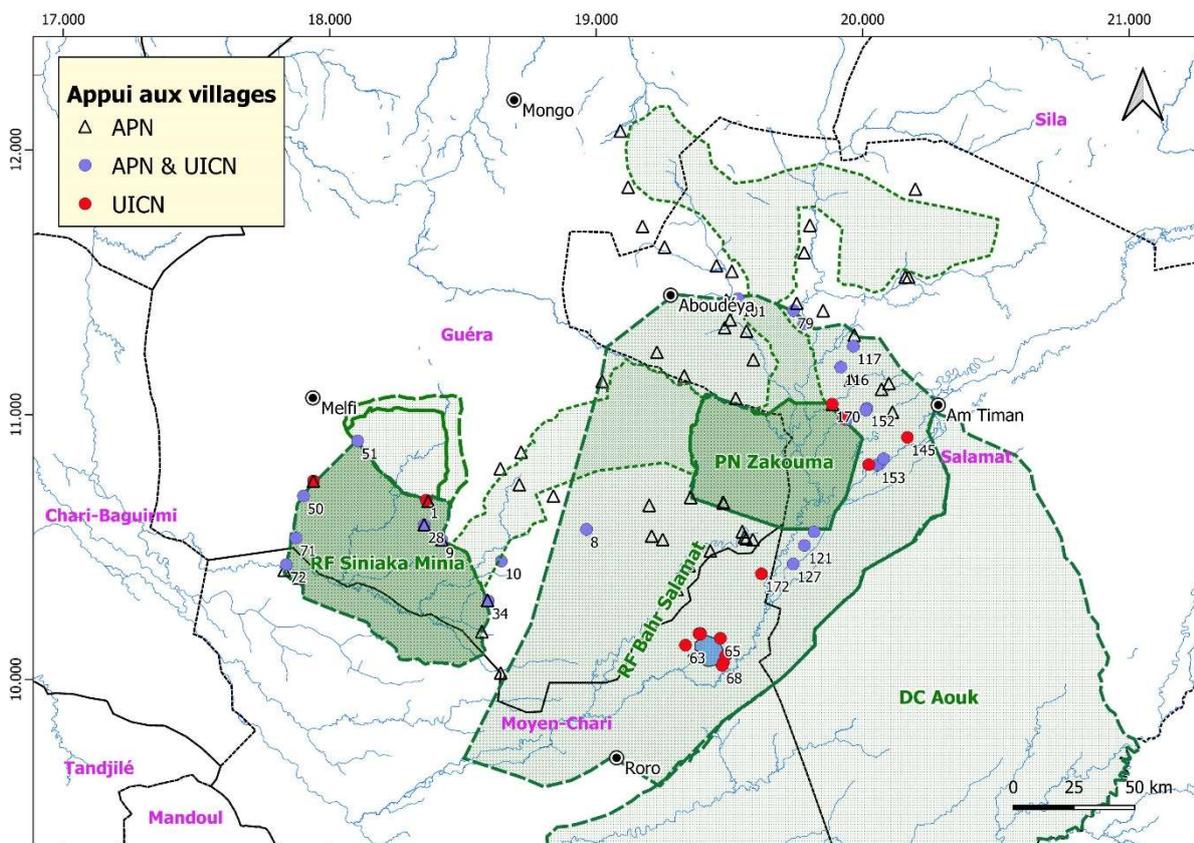


Figure 1. Zone d'intervention du projet et position des villages

3 Observations et conclusions de l'évaluation à mi-parcours

Questions d'évaluation

Questions	Réponse résumé
QE 1 : Dans quelle mesure le projet bénéficie-t-il d'un dispositif d'implémentation en adéquation avec les besoins actuels du projet ?	Le projet a été mis en œuvre par une équipe jeune, motivée et dynamique, bien capable de gérer et de suivre les activités sur le terrain. L'équipe manque de l'expertise senior en matière (1) de renforcement des capacités, (2) d'intégration de la Conservation et de Développement (ICAD) et (3) de communication. Les mécanismes de planning et de suivi interne du projet sont suffisants, mais la direction du projet dans le cadre du programme APEF est faible.
QE 2 : Dans quelle mesure la stratégie d'intervention ainsi que les modalités d'appui, de coordination et d'accompagnement des codemandeurs de l'IUCN sont-elles conformes aux attentes et porteuses de résultats ?	Le projet a engagé un grand nombre d'acteurs locaux à la gestion et la conservation du GEFZ. Les approches d'appui aux villages de l'IUCN et APN sont complémentaires, mais ils n'ont pas une stratégie commune. L'encadrement des groupements dans la mise en œuvre des microprojets après versement des subventions est très limité et la contribution de ces activités à la conservation n'est pas évidente. Le projet joue bien son rôle de facilitateur du processus SPAT. L'expérience des codemandeurs dans l'organisation et la mobilisation des populations locales est une valeur additionnelle importante pour le projet, mais le projet contribue peu à leur propre développement.
QE 3 : Dans quelles mesures les capacités, procédures internes et processus de l'IUCN permettent de faciliter la mise en œuvre et d'avancer de façon optimale vers les résultats attendus ?	Au lancement du projet, les procédures internes entre les couches organisationnelles de l'IUCN ont retardé la réactivité du projet. La mise en œuvre d'un plan d'accélération et la position plus autonome du gestionnaire du projet depuis début 2022 ont significativement raccourci le temps nécessaire à la prise des décisions. Le cycle de planification et de gestion adaptative du consortium se compose de plans de travail semestriels préparés conjointement pendant des réunions intensives de planification semestrielles avec la participation de toute l'équipe.
QE 4 : Compte tenu des attentes très forte à tous les niveaux et du caractère novateur de ce projet, dans quelle mesure une clôture anticipée doit-elle être envisagée et le cas échéant selon quelles modalités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences d'une clôture anticipée seront entre autres des investissements perdus, des coûts de cession des contrats, des travaux liés à la fermeture de bureau, la communication avec les parties prenantes. Les coûts secondaires d'une clôture seront la perte de confiance des parties prenantes pour les autres interventions liées (APEF, APN, SPAT, la conservation du GEFZ, etc.). • Les résultats d'une continuation du projet selon l'orientation actuelle seront incertains à cause du manque de direction stratégique des activités et les risques des contributions faibles à la conservation et aux attentes des populations à la fin du projet. • Le reliquat budgétaire permettra une extension du projet et le renforcement de la capacité technique et stratégique du projet sans coûts opérationnels additionnels.
QE 5 : Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre peut-elle être adaptée pour permettre l'obtention de quelques résultats viables d'ici la fin prévue du contrat en 2023 ?	Pour pérenniser les résultats, il est recommandé de prolonger la période d'exécution du projet autant que possible dans le cadre du programme APEF. La réalisation des résultats viables nécessite un meilleur alignement entre les objectifs, les actions et les groupes cibles au niveau des résultats 1, 2 et 4, grâce à une meilleure planification stratégique avec l'aide d'experts seniors. La collaboration intensifiée avec l'APN et le projet BC Chari (UE/WCS) contribuera à la viabilité des interventions. La démarche du Fonds d'Initiatives Locales offre la possibilité de revoir le ciblage thématique et géographique des activités AGR. Le développement de la pêche durable du Lac Iro est une activité prometteuse et innovative, mais la viabilité post-projet de cette activité nécessite de l'attention.

Questions	Réponse résumé
QE 6 : Quelles sont les leçons apprises du projet UICN pour mieux maximiser l'impact et la viabilité potentiels des futures interventions dans le domaine de la conservation de la biodiversité et gestion concertée des RN au Tchad ?	<ul style="list-style-type: none"> • (1) La planification d'un projet devrait bien prendre en compte les conditions locales (dans le cas ici en particulier, l'accessibilité et la sécurité de terrain). • (2) Le plan d'un projet devrait considérer des termes minimaux pour la phase de démarrage (6-9 mois) et la phase opérationnelle (>4 ans) d'un projet pour assurer la consolidation de l'impact. • (3) Le montage d'un projet doit prendre en compte les besoins en capacité opérationnelle et technique (quantitatifs et qualitatifs) pour réaliser les résultats prévus, sans sous-estimer l'importance des experts seniors. • (4) Le changement des pratiques existantes pour réaliser le développement durable demande une approche stratégique basée sur des interventions réfléchies, des bonnes pratiques venues d'ailleurs et de l'expertise spécifique et adéquate. • (5) Pour renforcer l'impact des résultats du projet, il faut une approche de capitalisation et de réplication des interventions basée sur l'identification des acteurs-clés (services déconcentrés, tels que l'ANADER, APN, WCS, ONG locales et des projets en phase de démarrage ou revue tels que BC Chari, PASTOR, AMCC). • (6) Le projet pourra accroître ses ambitions en matière de renforcement de l'inclusivité au-delà des approches classiques de développement local, qui assument en général une exclusivité des rôles des groupes sociaux différents (femmes, hommes, jeunes, etc.).
QE 7 : Dans quelle mesure les modalités de suivi et de communication entre les autorités contractantes (DUE, ON, Min. Env.) et les partenaires de mise en œuvre peut-elle permettre de mieux prévenir, anticiper et détecter les problèmes de performance de mise en œuvre ?	<p>L'intégration du projet dans le cadre du programme APEF est cruciale pour sa valeur additionnelle actuelle et pour la viabilité de ses contributions pendant les phases suivantes en lien direct avec les acteurs primaires (Service FED, le DFAP, APEF, APN et la DUE). Le rôle de l'APEF devrait être plus important quant à la planification stratégique par une plus grande implication dans l'élaboration des plans de travail et de l'évaluation des rapports d'avancement. Le reportage des effets et impacts renforcerait la gestion adaptative du projet. Une revue des indicateurs du cadre logique et des activités est nécessaire au niveau des activités et des impacts. Les informations du projet (rapports et données) devraient être centralisées et accessibles pour les parties prenantes pour assurer la synergie avec les activités des partenaires et la viabilité des interventions.</p>

Evaluation des résultats du projet

Résultats	Appréciation
1. Renforcement des capacités	Le projet n'a pas préparé une vraie stratégie de renforcement des capacités pour orienter les activités dans le cadre de la composante 1. La mise en œuvre de cette composante nécessite une analyse des capacités des groupes cibles (inclut OB, services décentralisées, autorités territoriales, comités divers, codemandeurs, etc.), une évaluation des besoins concernant les compétences, et des descriptions détaillées des modules et ateliers pour les groupes cibles. Les contributions des experts de l'UICN pourraient être spécifiées ici.
2. Développement local	Le cadre de suivi du projet montre la réalisation de la plupart des cibles du Résultat 2 concernant l'appui au financement des projets AGR. Il reste à mettre en place le Fonds d'Initiatives Locales et sa mise en œuvre.

	Cependant, l'efficacité de l'approche de l'appui aux AGR relative à la conservation de l'environnement et de la biodiversité est faible.
3. Aménagement du territoire	<p>Le projet a réalisé les cibles dans le cadre du Résultat 3, à l'exception de la finalisation de la plateforme de coordination et d'orientation du développement territorial du GEFZ et le soutien à la vulgarisation des SPAT. Le projet a joué son rôle d'appui aux activités de développement du SPAT coordonné par l'APEF et le ministère responsable de l'aménagement du territoire⁵. Les acteurs-clés ont exprimé leur satisfaction quant à la manière dont le projet a joué ce rôle.</p> <p>Le projet a réalisé toutes les études prévues. Les études diagnostiques et l'évaluation du cadre de concertation sont utiles pour les activités concernant l'aménagement du territoire, mais les résultats de ces études n'ont malheureusement pas été utilisés dans le cadre de l'élaboration des stratégies de renforcement des capacités et de communication. Les études sur l'écotourisme et sur l'utilisation des ressources naturelles ne donnent pas un aperçu du contexte économique, telle qu'une analyse des marchés existants et potentiels, des transports, des investissements nécessaires et de la faisabilité économique.</p>
4. Gestion efficace et efficiente du projet	Il manque une stratégie de communication élaborée pour orienter les activités de communication. Des produits pertinents attendus du projet sont des documents de capitalisation, leçons apprises et produits de connaissances sur les approches innovantes.

Résumé des conclusions principales de l'évaluation

20. (1) Il est opportun de coordonner les activités d'AGR et de pêche durable entre le projet UICN, le projet BC Chari et les activités concernant la transhumance en lien avec le projet PAIRIAC, en phase de démarrage au Tchad. La mise au point des activités avec les programmes PASTOR et AMCC semble plus opportun pour une phase suivante éventuelle, ces programmes se trouvant dans une phase de finalisation. Avant la pandémie de COVID, il y avait des réunions de coordination mensuelles PASTOR-APEF.
21. (2) Le projet est avancé dans toutes ses composantes, mais le niveau de qualité des résultats 1 et 2 (compétences réalisées et contributions à la conservation) est faible et l'efficacité et l'efficience des activités liées seront améliorées si elles avaient été orientées par des stratégies élaborées par des spécialistes.
22. (3) Les activités du projet dans le cadre de la vulgarisation des SPAT seront essentielles pour assurer l'application de ces schémas et qu'ils ne finissent pas simplement dans les archives des bureaux.
23. (4) Il manque une stratégie de communication élaborée pour orienter les activités de communication pertinentes pour l'engagement des parties prenantes, pour la capitalisation des résultats et pour soutenir la poursuite des interventions.
24. (5) Le déboursement des fonds du projet est faible, mais la situation financière du projet permet l'implication d'une expertise additionnelle pour améliorer la performance, ainsi qu'une prolongation du contrat de quelques mois sans besoins financiers additionnels pour couvrir les coûts opérationnels.

⁵Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme

25. (6) Actuellement, il n'est pas possible d'évaluer l'impact des interventions à cause de l'absence des données actualisées sur la biodiversité et les données pour évaluer l'impact socioéconomique ne sont pas collectées.
26. (7) L'approche actuelle de la promotion des AGR n'est pas durable et elle implique des risques environnementaux et sociaux probables entre autres pour ce qui concerne le fumage de poissons. Le développement de la stratégie FIL offre une opportunité pour une réorientation.
27. (8) Pour assurer la pérennité des interventions, le projet devra investir dans la synergie avec les activités de l'APN/DFAP et le renforcement des capacités des codemandeurs. Au niveau de l'APEF et dans le cadre du SPAT, une stratégie de financement durable devra être développée pour le soutien aux activités communautaires.

Perspectives pour la poursuite du projet

28. Pour la dernière année de ce projet, il est temps de faire le point et de trouver la voie qui conduirait à la meilleure clôture des interventions. Selon toutes les parties prenantes consultées, une fermeture anticipée du projet n'est pas souhaitable car elle entraînerait une perte d'investissement et de soutien public.
29. D'un côté, il importe désormais de ne pas perdre de vue les points forts des résultats et de les accompagner de manière à ce qu'ils soient pérennes. Cela concerne principalement les structures de concertation et les groupements villageois dynamisés par le projet, ainsi que la promotion des SPAT validés. L'engagement et le renforcement des différentes instances et autres partenaires, dont les codemandeurs, est également un résultat important à maintenir. Des pas importants ont également été franchis dans le domaine de la gestion participative des ressources naturelles dans le cas de l'organisation des pêcheurs de Lac Iro et des opportunités d'élaborer des approches dans ce sens pour la gestion durable de bambou et de balanites.
30. De l'autre côté, il ne faut pas sous-estimer les faiblesses du projet. Il faudra y remédier efficacement. Il s'agit principalement de la sous-estimation de l'expertise nécessaire pour diriger efficacement les activités, en particulier le renforcement des capacités, les AGR et la communication. Il est important que le projet intensifie la collaboration avec APN/DFAP et les services déconcentrés de l'état (ANADER, Pêche, ...). Le logo de l'UICN ne suffit pas à lui seul à faire de ce projet un succès. En plus de la capacité opérationnelle, les projets de développement ont besoin de compétences techniques spécifiques pour pouvoir réaliser les ambitions demandées par le client. Heureusement, la plupart des obstacles qui ont entravé ce projet au début ont été levés. En outre, la sous-utilisation du budget offre une marge de manœuvre pour apporter des corrections. Des opportunités ratées sont la coopération avec des institutions académiques au Tchad et la mobilisation d'experts du réseau UICN.
31. Un facteur de risque pour les résultats du projet est le manque de la proactivité du gouvernement en ce qui concerne la prise de décisions relatives entre autres, à la mise en œuvre et l'exécution des accords sur l'utilisation des terres, des corridors fauniques et des couloirs de transhumance.

Synergie avec autres projets

32. Il est utile de considérer d'autres interventions dans la région en raison d'éventuelles opportunités de synergie et de coopération en lien avec le recadrage prévu. La demande de subvention a indiqué la relation du projet avec un nombre de projets en cours au moment de sa formulation.
33. La collaboration avec quelques projets/programmes cités tels que PASTOR et AMCC a été visible pendant la mission d'évaluation. Pourtant, la synergie potentielle avec les projets (transfrontaliers) de

WCS et dans le cadre de la CBLT n'a pas été explorée pendant la formulation et la mise en œuvre du projet du consortium UICN. Plusieurs projets ont été mis en œuvre dans le cadre de la CBLT et un nouveau Plan d'Action Stratégique (25 ans) vient d'être validé (octobre 2022). Le GEFZ couvre une partie importante de la zone CBLT et les activités du projet UICN contribuent à la gestion durable du bassin.

34. Le Wildlife Conservation Society (WCS) est impliqué dans deux projets financés par l'UE et couvrant la zone du GEFZ. (1) Le projet Basin Centre Chari (BC Chari, 2021-2025) vise la gestion intégrée des espaces non-protégés de la zone transfrontalière RCA-Tchad-Cameroun (dont les provinces Moyen Chari, Salamat et Mandoul) et comprend des programmes sur la pêche, les AGR et la lutte anti-braconnage (LAB). (2) Dans le cadre du Programme d'appui à l'intégration régionale et à l'investissement en Afrique centrale (PAIRIAC) WCS et la FAO sont impliqués dans le volet "Transhumance et mobilité pastorale, visant la problématique de la gestion de la transhumance dans le bassin.

4 Recommandations

Recommandation (1) : Évaluer les options pour une révision du contrat UICN

35. Globalement, il y a trois options d'orientation pour la dernière étape du projet (Tableau 1, page 16) :

36. (1) arrêter le projet,

37. (2) maintenir la planification actuelle avec des interventions à l'intérieur de son terme,

38. (3) prolonger le contrat à l'intérieur des cadres déterminés par le budget et la programmation de l'APEF.

Evaluation des Options 1 et 2

39. Les parties prenantes consultées (DUE, ON, APEF, APN, codemandeurs) ont partagé l'opinion que la cessation du contrat (option 1) entraînerait des risques considérables (pertes des efforts, perte de confiance des parties prenantes, effets négatifs secondaires sur les autres efforts de conservation, dont le PPP/DFAP-APN). Arrêter le projet impliquera également la perte des moyens investis dans les interventions du projet (notamment ligne budgétaire No. 6 "Activités", Tableau 2, page 24). La continuation du projet à l'intérieur du cadre contractuel actuel (option 2) comporte le risque considérable de non-accomplissement des résultats visés et d'une faible perpétuation des résultats. Pour cette raison, l'Option 2 est le moins favorable.

Marges pour Option 3

40. Une prolongation de la durée du projet est recommandée afin de rattraper le temps perdu au début et pour une réalisation et pérennisation optimale des résultats. Pourtant, la faisabilité d'une extension du contrat (option 3) dépend de la marge budgétaire disponible et la restriction de la fin du programme APEF (13 avril 2024). A cause des retards de recrutement du staff du projet au démarrage, le reliquat attendu à la fin du terme actuel du projet (novembre 2013) de la ligne budgétaire No. 1 (Ressources humaines) est de €70 993. Le reliquat attendu à la fin du projet au niveau de la ligne budgétaire No. 4 (Fonctionnement Bureau local) est estimé à € 130 015. Ainsi, le reliquat du budget total pour couvrir les coûts récurrents (€ 201 008) pourrait en principe encore couvrir les coûts du personnel et de l'opérationnel (€ 27 535 par mois) pendant une période de 7 mois après le 13 novembre 2023. Cependant une extension au-delà de la clôture de l'APEF (13 avril 2024) ne sera pas possible. Pour cela

une extension jusqu'au fin février ou, si possible- fin mars est recommandée. Une condition pour l'exécution de l'Option 3 sera un plan d'action solide et convaincant de L'UICN pour sa mise en œuvre.

Activités pour la réalisation de l'Option 3

- Détermination de la date finale de l'avenant (acteurs : ON, DUE) ;
- Evaluation des besoins (mesures/activités, ressources humaines et autres moyens) pour renforcer la performance du projet (acteur : UICN) ;
- Élaboration du plan de travail pour la dernière phase du projet (acteur : UICN) ;
- Développement d'une stratégie post-projet / de sortie (acteurs : UICN, APEF) ;
- Révision du budget (acteur : UICN) ;
- Evaluation des propositions par APEF ;
- Approbation par le Comité de pilotage, ON et DUE.

Tableau 1. Risques, opportunités et actions impliquées des options de choix d'une révision du contrat du consortium

Options	Risques	Opportunités	Actions nécessaires
Cesser	<ul style="list-style-type: none"> • Perte des efforts investis • Découragement acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des fonds pour autres projets ailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du plan de clôture et un plan de sortie, incluant un plan de communication • Annulation des contrats actuels
Maintenir	<ul style="list-style-type: none"> • Non accomplissement des activités des comités et des groupements en novembre 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer et réaliser appui alternative des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du plan de sortie
Prolonger	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un budget d'opération pour l'extension 	<ul style="list-style-type: none"> • Rattraper temps perdu • Accomplissement des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination de la date finale de l'avenant ; • Détermination des besoins (mesures/activités, ressources humaines et autres moyens) pour renforcer la performance du projet ; • Élaboration du plan de travail pour la dernière phase du projet ; • Développe, d'une stratégie post-projet / de sortie ; • Révision du budget.

Recommandation (2) Renforcement stratégique de l'approche au niveau des composantes 1, 2 et 4

Objectif

41. Améliorer la performance des activités relatives au renforcement des capacités (Résultat 1), à la promotion des AGR (Résultat 2) et à la communication (Résultat 4).

Activités

42. 2.1 Élaborer la stratégie de renforcement des capacités des acteurs locaux (responsable : expert en renforcement des capacités).
- Identifier et analyser les acteurs et groupes cibles et leurs rôles vis-à-vis la gestion du GEFZ ;
 - Déterminer les objectifs et résultats visés des activités de renforcement de capacité dans le cadre de la gestion du GEFZ en lien avec les objectifs du projet et ceux de l'APEF ;
 - Évaluer les compétences actuelles des acteurs et identifier les carences ;
 - Déterminer les besoins en renforcement des acteurs dans le perspective des objectifs de la stratégie de renforcement des capacités ;
 - Élaborer le plan de renforcement des capacités basé sur la stratégie ;
 - Élaborer les modules de formation/sensibilisation ;
 - Suivre l'impact des activités de renforcement de capacité.
43. 2.2 Élaborer une stratégie AGR/FIL dans le cadre de l'intégration de la conservation et de développement (ICAD) en collaboration étroite avec APN (responsable : expert intégration de conservation et de développement).
- Identifier des filières spécifiques avec des liens avec la conservation pour le pilotage (p.ex. Balanites, Apiculture, Pêche, ...) ;
 - Présenter une étude de faisabilité économique de ces filières ;
 - Faire des études d'impacts sociaux et environnementaux liés à l'appui de ces filières ;
 - Élaborer la stratégie AGR/FIL et son plan de gestion ;
 - Proposer le mécanisme de suivi écologique et socioéconomique ;
 - Développer la stratégie de sortie post-projet.
44. 2.3 Élaborer la stratégie de communication incluant la vulgarisation des SPAT (responsable : expert en communication).
- Formuler les objectifs et résultats de la communication en lien avec la stratégie du projet ;
 - Faire une analyse des acteurs et groupes cibles et leurs rôles vis-à-vis la gestion du GEFZ ;
 - Déterminer les moyens de communication par rapport aux groupes cibles ;
 - Définir les produits de communication ;
 - Proposer un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités de communication.

Recommandation (3) Renforcement technique et stratégique de l'équipe

Objectif

45. Le renforcement de la capacité technique de l'équipe pour améliorer les approches stratégiques des composantes du projet par des experts seniors (international) à court terme dans les domaines suivants :

(1) un expert senior en renforcement des capacités pour l'appui à l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités (1 mois).

(2) un expert en intégration de la conservation et du développement (ICAD) pour l'appui à l'élaboration de la stratégie AGR/FIL et le Manuel de procédures de gestion du Fonds de développement local (2-3 mois).

(3) un expert en communication pour l'élaboration de la stratégie de communication et de la vulgarisation du SPAT.

Activités

- Élaboration des profils et TdR des experts (acteur : UICN en consultation avec APEF),
- Recherche des candidats du réseau international de UICN ou ailleurs (acteur : UICN),
- Sélection des experts (acteur : UICN en consultation avec APEF, ON et DUE),
- Approbation des experts par ON et DUE.

Recommandation (4) Renforcement de l'équipe de Lac Iro (ADES)

Objectif

Renforcer les activités en cours, notamment le développement d'un modèle de gestion durable de la pêche "ILODE", une initiative prometteuse dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles avec des bénéfices pour la conservation de la biodiversité.

Activités

- Évaluer les besoins de l'équipe (acteurs : UICN, ADES, APEF),
- Évaluer les risques et les opportunités de continuation des activités après le projet (acteurs : APEF, Service Pêche, UICN, ADES, APN, WCS),
- Déterminer le profil d'expertise requis en consultation (acteur UICN en consultation avec APEF et ADES),
- Recruter et mobiliser staff additionnel (acteurs UICN, ADES),
- Élaborer un plan de sortie (acteur UICN, en consultation avec APEF, ADES, Service Pêche, APN, WCS).

Recommandation (5) Renforcement de la synergie UICN-APN

Objectif

46. Renforcement de la cohérence et de la synergie entre les activités de l'APN et du projet UICN dans la zone périphérique du GEFZ.

Activités

- Développement d'une stratégie conjointe UICN-APN concernant les activités communautaire dans le GEFZ, dont la promotion des AGR/FIL et l'appui aux AVIZOP (acteurs UICN et APN),
- Planification et évaluation conjointe des activités au niveau des provinces (acteurs UICN et APN),

- Élaborer un plan de sorti(acteurs UICN et APN).

Recommandation (6) Mobilisation de l'expertise UICN-International

47. De l'ON, de l'APEF et des codemandeurs, les attentes sont élevées concernant l'apport technique de l'UCN et son réseau d'expertises dans le domaine de la conservation. Cette valeur additionnelle n'est pas encore visible. Il est souhaitable que l'UICN mobilise l'expertise de son réseau pour appuyer le projet au niveau des domaines pertinents.

Objectif

48. Utilisation de l'expérience et l'expertise technique du réseau de l'UICN-International pour la conservation de la biodiversité dans le GEFZ.

Activités et possibilités à élaborer

- Formation staff codemandeurs à l'Académie de l'UICN⁶ (acteur : UICN bureau programme, en consultation avec chef projet et les membres du consortium) ;
- Chercher des appuis techniques au niveau de la Commission de l'éducation, de la communication⁷ et de la Commission on Écosystème Management⁸ et de la Commission on Environmental, Economic and Social Policy⁹ (acteur : UICN bureau programme) ;
- Partager le rapport d'évaluation accompagné de la question (sur l'importance de la mobilisation de l'expertise de l'UICN) au bureau UICN EURO (acteurs : ON et DUE).

Recommandation (7) Suivi rapproché des activités GEFZ-UICN

49. L'alignement des activités du projet dans le cadre du programme APEF a pris beaucoup de temps pour plusieurs raisons. Les entretiens avec les acteurs divers montrent que l'efficacité des activités dans le domaine de la conservation communautaire pourrait bénéficier d'une coopération plus étroite entre le projet et l'APN. Ayant constaté cela, la mission a observé que le fonctionnement optimal du projet dans le contexte de l'APEF nécessite le renforcement de la direction du projet dans le cadre des objectifs joints de la gestion du GEFZ. De son rôle de coordination, l'APEF pourra orienter de manière plus proactive la gestion des activités du projet.

50. Les outils de suivi et gestion adaptative disponibles pour l'APEF sont les rapports du projet, les réunions du CSO et les missions de suivi. Les missions de suivi sont apparues très efficaces, mais l'organisation des missions demande des ressources et du temps considérables des participants. Le rôle du rapportage (écrit) dans le cadre de la gestion adaptative est resté limité. Il est recommandé que le rôle de l'APEF concernant le rapportage (feedback au projet, conseil ON) et de l'ON (approbation) soit dynamisé.

Objectif

51. Améliorer l'alignement des activités du projet UICN dans le cadre de l'APEF par le renforcement du suivi rapproché du projet par l'ON et l'équipe de coordination APEF.

⁶<https://iucnacademy.org/>

⁷<https://www.iucn.org/fr/our-union/commissions/commission-de-leducation-et-de-la-communication>

⁸<https://www.iucn.org/our-union/commissions/commissions-ecosystem-management>

⁹<https://www.iucn.org/our-union/commissions/commission-environmental-economic-and-social-policy>

Activités

- Élaboration et partage des rapports trimestriels avec APEF (acteur UICN),
- Suivi de l'avancement et du planning du projet par APEF (AT2) basé aux rapports trimestriels (acteur : APEF/AT2, APEF antennes provinciales),
- Feedback APEF au rapportage et planning partagé avec ON (acteur : APEF/AT2),
- Exécution des missions de suivi semestriels du projet par l'APEF (acteur : APEF).

Recommandation (8) Développer une méthodologie pour l'indicateur 1.2

52. L'indicateur actuel du cadre logique pour le suivi de l'impact socioéconomique des interventions de APN et d'UICN dans le GEFZ est faible. L'indicateur actuel ne cible pas le niveau d'impact mais l'effet des interventions spécifiques. Le changement de cet indicateur est tardif, mais toujours utile parce que la gestion adaptative du GEFZ à long terme (et donc pour les phases suivantes) demande une approche bien-fondé et cohérente. Il est recommandé d'explorer les options avant de les présenter à la réunion du CSO prochaine avec un groupe de travail composé des responsables de suivi et du travail communautaire (consortium, APN et APEF).

Objectif

53. Déterminer une méthodologie pour l'évaluation de l'impact des activités dans le cadre de l'APEF sur les communautés du GEFZ (Indicateur 1.2).

Activités

- Faire un inventaire des approches¹⁰, rédiger une note d'orientation, et préparer réunion de travail (acteur APEF/SE) ;
- Organiser une réunion avec coordinateurs et experts SE (ON, APEF, UICN, APN) pour l'élaboration d'un plan de suivi de l'impact sur les communautés des activités de conservation et de développement durable dans le GEFZ (détermination du planning, des acteurs et du budget) (acteur APEF/SE) ;
- Mise en œuvre de l'évaluation des indicateurs (sondage, enquête) (acteurs UICN et APN) ;
- Communication des résultats (acteurs : APEF, UICN, APN).

Recommandation (9) Développement d'une stratégie de gestion des conflits homme-faune

54. Pendant les échanges avec les groupements aux villages, l'inefficacité de la stratégie actuelle de gestion des conflits homme-faune (CHF) réglementé dans la législation tchadienne a été évoquée à plusieurs occasions. L'efficacité de cette stratégie est cruciale pour l'engagement des populations à la conservation de la biodiversité¹¹. La politique actuelle de gestion centralisée des bénéfiques et des dommages liés à la conservation n'est pas adéquate et elle complique les mécanismes incitatifs soutenant la conservation. Il est nécessaire de repenser à haut niveau la politique sur la gestion des coûts et bénéfiques de la conservation¹², la gestion des conflits homme-faune étant un sujet important.

¹⁰Voir aussi <<https://consosci.org/Resources/Form-Library>>;<<https://www.thegrassrootscollective.org/monitoring-evaluation-nonprofit>> et Basic Necessities Survey <<https://global.wcs.org/Resources/Publications/Publications-Search-II/ctl/view/mid/13340/pubid/DMX383880000.aspx>> , BNS

¹¹ <https://www.iucn.org/resources/issues-brief/human-wildlife-conflict>

¹² Rhianna R Hohbein, Jesse B Abrams, 2022. Conservation, Human-Wildlife Conflict, and Decentralised Governance: Complexities Beyond Incomplete Devolution. <http://www.conservationandsociety.org>

Objectif

55. Améliorer l'appréciation de la conservation de la biodiversité par la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des conflits homme-faune.

Activités

- Inclure la gestion CHF dans la stratégie de renforcement des capacités (acteur : expert renforcement des capacités) ;
- Inclure la gestion CHF dans la stratégie de communication (acteur : expert communication) ;
- Planifier une revue de la stratégie gestion conflits homme-faune (acteur : APEF) avec les actions suivantes :
 - déterminer le cadre de coopération possible (PIR, PIN, Afrique Nature et/ou autres),
 - déterminer l'acteur de mise en œuvre (DFAP, APEF, consultant(s), projet futur,),
 - déterminer les niveaux institutionnels impliqués (politique et législation nationale, SNAT, SPAT, SDAT, PAG),
 - déterminer des tâches et responsabilités,
 - élaborer des TdR.

Recommandation (10) Stratégie utilisation pesticides

56. Les animateurs du projet ont constaté que l'utilisation des pesticides par les agriculteurs prend des dimensions alarmantes. L'échelle d'utilisation de ces produits constitue une menace générale pour les écosystèmes, ainsi qu'une menace pour les activités AGR et FIL (pêche, apiculture, ...) promues par le projet. La sensibilisation sur l'utilisation des pesticides devra être un aspect intégral des programmes de sensibilisation/communication du projet.

Objectif

57. Faire face à la pression croissante de l'utilisation des pesticides sur la biodiversité.

Activités

- Inclure des informations sur les risques pour l'homme et la biodiversité liés à l'utilisation des pesticides dans la stratégie de communication (acteurs :UICN expert biologie, UICN expert communication, et APN ; groupes cibles : groupements, structures de concertation, ANADER) ;
- Intégrer un volet "risques de l'utilisation des pesticides" dans la nouvelle phase de coopération (Afrique Nature) acteurs : DUE, ON, MEDD.

ANNEXES

Annexe 1. Cartographie des villages de la zone d'intervention du projet

Provinces	Départements	Cantons	Appui par	No. ¹³	Villes/Villages
Salamat	Barh Azoum	Salamat2	Sahel-Ecodev APN		Am Timan
				152	Darwal
				144	Ambarhadj
				159	Goz-Djarat
				154	DjaratAbounimir
		155	DjaratDoungouss		
		Salamat1	Sahel-Ecodev APN	164	Kachkacha
				171	Adelebaye
				127	Rassaldjouat
				121	Biere
	125			Kieke	
	172			Tchole	
	Aboudeia	Ouled Rachid	ADOP APN	117	Zarzoura
				116	Timnomak
		Yalnass		101	Agrab
85				Darasna	
79				Alminder	
Guéra	Barh Signaka	Daguela	Moustagbal APN	10	Daguela
				34	Timan
				9	Cissi
				1	Mouret
				41	Rim
	Garada	Barahim	Moustagbal APN		Melphi
				71	Koubi
				51	Roukoum
				50	Babigna
				44	Andi
				72	Niamko
Moyen chari	Lac Iro	Boum-Kebbir	ADES	62	Souka-Kebbir
				63	Souka-Saker
				59	Kouré
				56	Bouné
				68	Massadjanga
				66	Boum-Kebbir
				65	Tiondi
				60	Madjock
				67	Boum-Saker

¹³C'est le code utilisé dans la base de données de la zone du projet, utilisé pour la cartographie et les analyses dans le cadre de l'évaluation

Annexe 2. Etat financier du projet

Tableau 1. Dépenses et reliquat au 30 septembre 2022

Catégories budgétaires	Budget global	Consommation au 30 septembre 2022 (EURO)					Reliquat
		UICN	Moustagbal	ECODEV	ADOP	ADES	
1. Ressources humaines	989 880	354 261	30 737	63 021	20 585	35 131	486 146
2. Voyages	18 000	13 435	-	-	-	-	4 565
3. Équipement et fournitures	228 350	142 450	13 389	8 119	7 023	15 348	42 021
4. Fonctionnement Bureau local	305 600	57 667	21 794	4 875	5 848	11 414	204 003
5. Autres coûts, services	262 508	60 355	6 461	17 931	2 141	1 264	174 356
6. Autres Activités	1 707 970	97 590	59 566	48 456	46 717	51 343	1 404 297
8. Coûts indirects (7 %)	245 862	54 089	6 597	7 120	4 116	5 725	168 214
Total des coûts de l'action	3 833 333	779 847	138 545	149 521	86 429	120 226	2 558 765

Tableau 2. Dépenses et reliquats de la Ligne 6. "Autres activités" au 30 septembre 2022, et estimation de la situation à la fin du projet selon le scénario "Maintenir"

	Budget Global	Dépenses au 30 septembre 2022	Solde au 30 septembre 2022	Estimation dépenses au novembre 2023	Solde potentiel après novembre 2023
Dépenses					
R1. Les capacités des acteurs sont renforcées en matière de développement territorial, de gestion intégrée et concertée	360 000	62 884	297 116	175 449	121 667
R2. Des actions de développement local respectueuses des principes de gestion durable des ressources naturelles sont mises en œuvre	1 200 000	198 275	1 001 725	705 972	295 753
R3. L'aménagement intégré du territoire est soutenu	52 000	24 444	27 556	24 000	3 556
R4. Le projet est géré de façon efficiente et efficace	95 970	7 278	88 692	88 692	0
Total Ligne 6, Autres activités	1 707 970	292 880	1 415 090	994 113	420 977

Annexe 3. Evaluation des indicateurs du cadre logique du projet GEFZ-UICN

Chaines de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cible	Réalisation année 1	Niveau (%) réalisation année 1	Réalisation année 2	Niveau (%) réalisation année 2	Réalisation année 3 (octobre 2022)	Niveau (%) réalisation année 3 (octobre 2022)	Cumul global réalisation (octobre 2022)	Niveau global de réalisation	Reste à réaliser	Commentaires réalisations	Sources existantes
Objectif Général : Contribuer à la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations locales	Augmentation du nombre des populations de la faune sauvage (des espèces phares) dans le GEFZ.	(483), (947), Éléphants Girafes Damalisques	550	0	0	636	116%	0	0%	636	116%	0	Il s'agit des données collectées par APN Confère rapport narratif intermédiaire APN	Rapport narratif intermédiaire APN Jan-Dec 2021
	L'indice économique de la population ciblée est amélioré	10%	60%	0%	0%	0%	0%	96%	160%	96%	160%	0%	Il s'agit des données du suivi mensuel (de juin à octobre 2022) auprès des organisations ayant bénéficié des fonds AGR dans l'ensemble de la zone d'intervention.	Fiches de suivi mensuels des AGR
Objectif(s) spécifique(s) : Promouvoir le développement d'un modèle intégré et concerté de gestion du GEFZ pour le bien-être des populations	Nombre d'OSC participant aux CDA/CPA et développant des projets	6	10	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	10		
	Nombre de personnes formées sur le développement territorial, en gestion concertée et intégrée des ressources naturelles	0	300	0	0	162	54%	49	16%	211	70%	89	Il s'agit des membres des CPA, CDA, CLA et OSC formés entre octobre 2021 et octobre 2022 sur les thèmes : la conservation de la biodiversité, le développement territorial durable, la planification, le suivi évaluation et le rapportage des activités.	TDR, Rapports de formations, Liste de présence
	Nombre de conventions signées avec les communautés pour la gestion des zones agro-pastorales provinciales.	0	14	0	0	5	36%	0	0%	5	36%	9	Il s'agit de 05 conventions de gestion des RN élaborées et signées par l'ensemble des parties prenantes (communautés, PASTOR, APN, UICN, et autorités administratives et traditionnelles) dans les départements de Barh Sinaka et Garada	Conventions signées

Chaines de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cible	Réalisation année 1	Niveau (%) réalisation année 1	Réalisation année 2	Niveau (%) réalisation année 2	Réalisation année 3 (octobre 2022)	Niveau (%) réalisation année 3 (octobre 2022)	Cumul global réalisation (octobre 2022)	Niveau global de réalisation	Reste à réaliser	Commentaires réalisations	Sources existantes
	Nombre de conventions avec les communautés locales et les autorités pour la limitation des zones de défrichement dans les formations naturelles (règles de gestion élaborées et mises en œuvre)	0	6	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	6		
	Nombre d'initiatives de développement basé sur la gestion durable des RN dans les zones prioritaires du SPAT	0	60	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	60		
	Fonds d'initiatives locales mis en place et fonctionnel (documents juridiques de mise en place et de fonctionnement)	0	44	0	0	100	227%	0	0%	100	227%	0	Il s'agit de 100 OB ayant bénéficié des fonds AGR dans l'ensemble des zones d'intervention. Il reste les 60 initiatives locales à appuyer par les fonds FIL	Procès-verbaux de l'octroi des fonds, Liste des OB appuyées, Fiches de suivi mensuel des OB
Résultat 1 : Les capacités des acteurs sont renforcées en matière de développement territorial, de gestion	Au moins un Plan de renforcement des capacités des acteurs locaux en développement territorial, en gestion concertée et intégrée est disponible	0	1	0	0	1	100%	0	0%	1	100%	0		

Chaines de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cible	Réalisation année 1	Niveau (%) réalisation année 1	Réalisation année 2	Niveau (%) réalisation année 2	Réalisation année 3 (octobre 2022)	Niveau (%) réalisation année 3 (octobre 2022)	Cumul global réalisation (octobre 2022)	Niveau global de réalisation	Reste à réaliser	Commentaires réalisations	Sources existantes
intégrée et concertée	Nombre de cadres de concertations au niveau interprovincial et provincial mise en place	1	3	0	0	1	33%	0	0%	1	33%	2	Un arrêté mettant sur pied un cadre de concertation des acteurs de développement locaux dans la province du Salamat a été signé et remis officiellement par le Gouverneur le 1er octobre 2021. Les concertations pour la mise en place des cadres de concertation dans les autres provinces sont en cours.	
	Nombre de structures de concertations (AVIZOP, Union Faiitière, conseil de gestion du GEFZ, CPAs, etc.) fonctionnelles	1	5	8	1,6	2	40%	0	0%	10	200%	0	Il s'agit de l'appui de la mise en place et fonctionnement de : 2 Unions Faiitières départementales (1 à Aboudeia et 1 au Barh Sinaka) ; 3 CPA (1 à Salamat, 1 Guéra et 1 Moyen Chari), 3 CDA (1 à Melfi/Guéra, 1 à Barh Azoum, 1 à Aboudeia) ; 2 Comités Provinciaux de Suivi et de Coordination (1 à Salamat, 1 Guéra).	PV de mise en place, rapports de formation.
	Pourcentage des règles consensuelles de gestion des zones de défrichement appliquées	0	60%	0%	0%	0%	0%	0	0%	0%	0%	60%		
	Nombre de Comités locaux (vigilance, gestion des RN et de gestion de conflits) mis en place et fonctionnel	0	8	0	0	9	113%	0	0%	9	113%	0	Il s'agit de 4 comités de gestion des conflits dans le département de Barh Azoum (Salamat) et 4 dans le département de Barh Siniaka (Guéra) ; 4 comités de gestion des conventions locales dans le Garada et Barh Siniaka et 01 ILOD dans le Lac Iro (Boum Kebbir)	PV de mise en place, Rapports de formations
Résultat 2 : Des actions de développement	Pourcentage de groupements féminins	0	20%	0%	0%	44%	220%	0%	0%	44%	220%	0%		

Chaines de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cible	Réalisation année 1	Niveau (%) réalisation année 1	Réalisation année 2	Niveau (%) réalisation année 2	Réalisation année 3 (octobre 2022)	Niveau (%) réalisation année 3 (octobre 2022)	Cumul global réalisation (octobre 2022)	Niveau global de réalisation	Reste à réaliser	Commentaires réalisations	Sources existantes
local respectueuses des principes de gestion durable des ressources naturelles sont mises en œuvre	bénéficiaires des AGR													
	Nombre d'initiatives locales bénéficiant des appuis du Fonds d'initiative locale de gestion et de valorisation communautaire des RN	0	104	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	104		
Résultat 3 : L'aménagement intégré du territoire est soutenu	Nombre des rapports études de base pour l'aménagement et le développement territoriale disponibles	0	3	0	0	2	67%	1	33%	3	100%	0	Les études réalisées et validées sont : L'analyse diachronique des usages de sols, le diagnostic des cadres de concertations existants et études socioéconomiques et l'étude sur les potentialités écotouristiques.	Rapports des ateliers, Rapports des études disponibles
	Le SPAT Salamat révisé	1	1	0	0	0	0%	1	100%	1	100%	0	Le SPAT Salamat est révisé et approuvé en septembre 2022	Rapports ateliers de validation, Document
	Le SPAT Guéra élaboré de façon participative et disponible	0	1	0	0	0	0%	1	100%	1	100%	0	Le SPAT Guéra est élaboré et approuvé en septembre 2023	Rapports ateliers de validation, Document
	Nombre de plateformes de coordination et d'orientation du développement territorial entre tous les acteurs intervenant dans le GEFZ fonctionnel	0	1	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	1	2 Comités Provinciaux de Suivi et de Coordination ont été mis en place au Salamat et au Guéra et tiennent régulièrement les réunions chaque trois mois. Ces comités font l'analyse comparative des acteurs, ceci permettra de mettre sur pied une plateforme de gouvernance du GEFZ.	
Résultat :4 : Le projet est géré de façon efficiente et efficace	Nombre de plan de suivi-évaluation du projet	0	1	0	0	1	100%	0	0%	1	100%	0		
	Nombre des documents de capitalisation, leçons apprises et produits	0	1	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	1		

Chaines de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cible	Réalisation année 1	Niveau (%) réalisation année 1	Réalisation année 2	Niveau (%) réalisation année 2	Réalisation année 3 (octobre 2022)	Niveau (%) réalisation année 3 (octobre 2022)	Cumul global réalisation (octobre 2022)	Niveau global de réalisation	Reste à réaliser	Commentaires réalisations	Sources existantes
	de connaissances sur les approches innovantes													
	Nombre d'outils de communication et de sensibilisation produits et diffusés	0	4	4	1	4	100%	0	0%	8	200%	0	Les outils de communications produits sont : le plan de communication, les caquemenots, les teeshirt, casquettes, plaques de visibilité, calendrier, blocs notes, banderole, les dépliants	
	Nombre de rapports et livrables du projet délivré dans les délais	0	6	0	0	2	33%	2	33%	4	67%	2	Il s'agit de 02 rapports narratifs année1&2 et 02 rapports financiers année1&2	